

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATION
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CAPPELLE-EN-PÉVÈLE

Séance du 27 mars 2025

Régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Bernard CHOCRAUX

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	15	Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 0

Date de la convocation
21 mars 2025

Transmission en Préfecture
28 mars 2025

Date de publication
28 mars 2025

Etaient présents :

M. Bernard CHOCRAUX, M. François DESPREZ, Mme Laetitia THELLIER-CUVELIER, M. Paul BAERT, Mme Peggy GELEZ, M. Bruno CHACORNAC, M. Jean-Pierre ROCHE, Mme Annie BROUTIN, Mme Maria DA SILVA MARTINS, Mme Christine CARON, M. Alexandre BOUVRY, Mme Elodie DELATRE, Mme Céline SINIARSKI, M. Dominique LA GANGA, M. Vincent GOHIER

Procurations :

M. Christophe OLIVE à M. Bruno CHACORNAC
Mme Isabelle PERAL à Mme Maria DA SILVA MARTINS

Absents :

Mme Julie DELTOUR
M. François HENRIQUET

A été nommée secrétaire de séance :

Mme Céline SINIARSKI

DÉLIBÉRATION N°10/2025	[FINANCES] Vote du Compte Financier Unique (CFU).
-----------------------------------------	----------------------------------------------------------

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Bernard CHOCRAUX, délibérant sur le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2024 dressé par Monsieur Bernard CHOCRAUX, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif 2024 et les décisions modificatives de l'exercice considéré (pas de budget supplémentaire pour 2024) ;

1 - Lui donne acte de la présentation faite au compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

Investissement

	Dépenses	Recettes
Prévu	3 015 790,22 €	3 015 790,22 €
Réalisé	1 295 782,57 €	2 260 827,03 €
Reste à réaliser	264 813,35 €	268 088,39 €

Fonctionnement

	Dépenses	Recettes
Prévu	1 878 490 €	1 878 490 €
Réalisé	1 426 504,66 €	1 995 982,15 €
Reste à réaliser	0,00 €	0,00 €

Résultat cumulé de clôture de l'exercice

Investissement	965 044,46 €
Fonctionnement	569 477,49 €
Résultat global	1 534 521,95 €

2 - Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie et aux crédits, portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3 - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4 - Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur le Maire quitte l'assemblée.

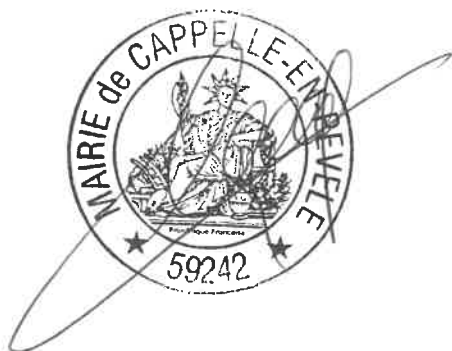
Monsieur Desprez explique que l'adoption du Compte Financier Unique (CFU) valide la gestion des finances de la commune pour l'année passée et propose de passer au vote.

Le Compte Financier Unique (CFU) 2024 est adopté à l'unanimité **(16 voix pour)** puisque Monsieur le Maire est sorti pour cette délibération et qu'il ne peut voter en son nom.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme
Fait à Cappelle-en-Pévèle

Le Maire
M. Bernard CHOCRAUX



Envoyé en préfecture le 28/03/2025

Reçu en préfecture le 28/03/2025

Publié le 28/03/2025



ID : 059-215901299-20250327-28032025_D10BP-DE